

certainement pas aux besoins des gens de l'Ontario, même si le transport du charbon s'y faisait librement.

Le peu de temps accordé au comité ne lui a pas permis d'entrer dans tous les détails du problème de l'approvisionnement futur du combustible au Canada, mais les témoignages qu'il a recueillis de part et d'autre le justifie, de l'avis de ses membres, de transmettre à la Chambre les conclusions suivantes:—

1. L'importance capitale d'un approvisionnement de combustible capable de suffire à la population, de tout un pays se passe tout à fait de commentaires; mais en ce qui concerne le Canada et son climat rigoureux le combustible y devient un article essentiel à la vie. Puisse-t'il en est ainsi, votre comité est d'avis qu'à cause des difficultés que notre peuple a eu à surmonter au cours des dernières années pour s'approvisionner de combustible, et à cause de la possibilité que des conditions aussi adverses peuvent bien se répéter à l'avenir, le gouvernement devrait nommer quelqu'un qui serait chargé de se tenir en communication très étroite avec la situation relevant de la rareté du combustible au Canada. Avec l'autorisation nécessaire de la part du gouvernement fédéral cet officier devrait être revêtu de pouvoirs qui lui permettraient d'agir dans n'importe quel cas d'urgence afin que notre peuple ne soit pas exposé à souffrir des inconvénients provenant de la rareté du combustible pour des fins domestiques et industrielles. Il devrait aussi être autorisé à s'enquérir de tous les détails de la situation et appeler à son secours les experts dont il pourrait avoir besoin dans l'accomplissement de sa tâche.

2. Que nos pouvoirs hydrauliques devraient être développés de la façon la plus complète afin de se mettre en demeure de fournir l'énergie hydro-électrique aux établissements industriels du pays.

3. L'électrification des chemins de fer qui sont situés dans les centres éloignés des sources de production de charbon canadien servirait peut-être à résoudre le problème posé et mérite certainement l'attention des chemins de fer intéressés.

4. Que le transport du charbon par eau joue un grand rôle dans le coût de ce combustible et que, en conséquence, tout ce qui tend à réduire le coût du transport par eau devrait être encouragé.

5. Que le peuple devrait être encouragé à utiliser du charbon domestique, du coke, de la tourbe et des briquettes, partout où la chose est pratique, au lieu de toujours compter sur l'antracite importé.

6. Que tous les consommateurs, notamment les consommateurs domestiques, soient priés d'acheter leur charbon de bonne heure à l'été lorsque les facilités de transport se prêtent mieux à la distribution du charbon et que les compagnies de transport soient également priées d'aider à atteindre ce but en accordant une réduction substantielle dans les taux de transport durant cette saison.

7. Que les commerçants de charbon canadiens soient poussés à produire et à emmagasiner à des endroits convenables dans Québec, Ontario et Manitoba, de grandes quantités de charbon en prévision de la production et de la fabrication du coke pour fins domestiques, pour servir de substitut à l'antracite importé et aussi pour la production des produits chimiques qui peuvent en découler.

8. Qu'une campagne de publicité soit lancée en vue de montrer au peuple canadien la nécessité de faire usage du charbon canadien partout où la chose est possible et lui enseigner les meilleures méthodes à suivre dans l'utilisation des divers combustibles pour fins domestique et industriels, et cela afin d'obtenir la plus grande mesure d'efficacité et augmenter la demande pour nos produits nationaux.

Votre comité a étudié d'autres questions relevant de ce grave problème et qui, de son avis, demandent une étude encore plus détaillée; au nombre de celles-ci nous pouvons mentionner:—

Le classement et l'inspection du charbon aux mines;